

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 6

Résolutions adoptées à la 0107^e séance
Tenue le 15 mars 2016

Date d'adoption du procès-verbal :
le 12 avril 2016

E-0107-4.1 ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016-2017
2016-A0016-0107^e-1108

Le Comité exécutif recommande au Conseil de l'Université d'adopter le budget de fonctionnement 2016-2017, selon les dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0107^e-1108** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0107-4.2 SITE OUTREMONT

E-0107-4.2.1 ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE (CP) –
AUTORISATION DE SIGNATURE (VIABILISATION – PROJET 51677)
2016-A0016-0107^e-1106

Le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0107^e-1106** déposé aux archives:

- approuve l'entente entre le Canadien Pacifique et l'Université de Montréal permettant de construire la passerelle piétonnière sur le site Outremont;
- autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer l'entente et tout autre document requis pour y donner effet, après qu'ils aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0107-4.2.2 RÉGIME D'EMPRUNTS POUR LE FINANCEMENT DU PROJET «REVITALISATION DU
SITE DE LA GARE DE TRIAGE »
2016-A0016-0107^e-1105

Le Comité exécutif, conformément aux **2016-A0016-0107^e-1105** et son **annexe** déposés aux archives, **autorise**:

1. que soit institué, pour les fins du Projet réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 30 septembre 2019, permettant à l'Université d'emprunter à long terme auprès de Financement-Québec, pour combler ses besoins n'excédant pas 10 850 000 \$;
2. qu'aux fins de déterminer la somme à laquelle réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Université;
3. que chaque emprunt conclu en vertu du présent régime d'emprunts soit effectué en monnaie légale du Canada;
4. que, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt effectué comporte les caractéristiques et limites suivantes:
 - a) tout emprunt sera contracté en vertu d'une convention de prêt à long terme unique, à intervenir entre l'Université et Financement-Québec, et chaque emprunt sera régi par cette convention de prêt et par le billet visé ci-dessous;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 6

Résolutions adoptées à la 0107^e séance
Tenue le 15 mars 2016

Date d'adoption du procès-verbal :
le 12 avril 2016

-
- b) chaque emprunt sera constaté par l'émission d'un billet souscrit par l'Université en faveur de Financement-Québec;
- c) chaque emprunt à long terme comportera les modalités financières que Financement-Québec et les signataires autorisés de l'Université conviendront, selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000 concernant les critères de fixation des taux d'intérêts qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1056-2013 du 23 octobre 2013, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre;
- d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Université la subvention à être accordée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'Université et Financement-Québec;
5. que l'Université soit autorisée à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès de Financement-Québec, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants:
le Vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**
ou le Secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**
ou le Vice-recteur adjoint aux finances, M. **Matthew Nowakowski**
ou le Trésorier, M. **Alain Sauvageau**
pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Université, à conclure en vertu du présent régime tout emprunt auprès de Financement-Québec, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et modalités, à signer toute convention de prêt à long terme, toute convention d'hypothèque mobilière ainsi que tout billet, à consentir à toutes les clauses qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net des emprunts et à en donner bonne et valable quittance, à apporter toutes modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous actes et à signer tous documents, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.
7. que, dans la mesure où l'Université a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts, pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 6

Résolutions adoptées à la 0107^e séance
Tenue le 15 mars 2016

Date d'adoption du procès-verbal :
le 12 avril 2016

E-0107-4.2.3 CONSTRUCTION DE LA STRUCTURE DE LA PASSERELLE D'ACCÈS AU SITE
OUTREMONT - LOT 2A (VIABILISATION - PROJET 51677)
2016-A0016-0107^e-1104

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0107^e-1104** déposé aux archives, **autorise**:

- l'octroi d'un contrat de travaux de construction d'un montant 1 320 000 \$ avant taxes, à l'entrepreneur *Alta Construction (2011) Ltée* pour les travaux requis afin de construire la structure de la passerelle piétonne qui va enjamber la voie du Canadien Pacifique, conformément au concept, en vue de désenclaver le site et permettre un accès sécuritaire à la station de métro Acadie;
- le vice-recteur aux finances et infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, le contrat de travaux de construction susmentionné et tout autre document requis afin de donner effet à la présente résolution, après que ces documents et contrat aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0107-4.2.4 TRAVAUX D'EXCAVATION COMPLÉMENTAIRES SUR LE SITE OUTREMONT - LOT 4A
(VIABILISATION - PROJET 51677)
2016-A0016-0107^e-1107

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0107^e-1107** déposé aux archives, **autorise**:

- l'octroi d'un contrat de travaux d'excavation évalués par nos professionnels à 2,258 M\$ avant taxes, en autant que la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit inférieure ou égale au budget estimé;
- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, le contrat de travaux de construction susmentionné et tout autre document requis afin de donner effet à la présente résolution, après que ces documents et contrat aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0107-4.3 RÉNOVATION DU TUNNEL DE LA RAMPE MOBILE (PROJET 55055) – OCTROI DU
CONTRAT AVEC L'ENTREPRENEUR ET SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LA STM
2016-A0016-0107^e-1110

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0107^e-1110** et son **annexe** déposés aux archives :

- autorise l'octroi d'un contrat de travaux de construction d'un montant 9 798 800 \$ avant taxes, à l'entrepreneur *Entreprises de construction TEQ* pour les travaux requis en vue de remplacer la rampe mobile;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 6

Résolutions adoptées à la 0107^e séance
Tenue le 15 mars 2016

Date d'adoption du procès-verbal :
le 12 avril 2016

- autorise le vice-recteur aux finances et infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, le contrat de travaux de construction susmentionné et tout autre document requis afin de donner effet à la présente résolution, après que ces documents et contrat aient été visés par la Division des affaires juridiques;
- approuve l'entente entre l'Université de Montréal et la Société de Transport de Montréal (STM) pour le raccordement du vestibule de la rampe mobile et la construction d'un nouvel accès à l'entrée Est de la station de métro Université de Montréal;
- autorise le vice-recteur aux finances et infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, l'entente avec la STM et tout autre document requis pour y donner effet, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0107-4.4 RÉSOLUTION DE SIGNATURE POUR TOUTE SUBVENTION SALARIALE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET EMPLOI QUÉBEC
2016-A0016-0107^e-1096

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0107^e-1096** déposé aux archives:

- accepte toutes les responsabilités liées à la signature des subventions salariales;
- comprend que les subventions salariales couvrent un pourcentage du salaire des employés visés et que l'Université de Montréal, employeur, devra couvrir toutes les autres dépenses associées à l'embauche et qui dépassent la contribution allouée par le gouvernement du Québec;
- autorise M^{me} **Maryse Darsigny**, conseillère en acquisition de talents et diversité à la Direction des ressources humaines, à signer tous documents officiels au nom de l'Université de Montréal concernant les projets d'intégration sur le marché du travail d'Emploi Québec.

E-0107-4.5 CRÉATION DE LA BOURSE PROFESSORALE WOLFE EN RECHERCHE TRANSLATIONNELLE EN PRÉVENTION DE LA CÉCITÉ LIÉE AUX MALADIES UVÉALES ET DE LA RÉTINE
2016-A0016-0107^e-1103

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0107^e-1103** et son **annexe** déposés aux archives:

- crée le *Wolfe Professorship in translational Research on the Prevention of Retinal/Uveal Related Causes of Blindness* ou la Bourse professorale Wolfe en recherche translationnelle en prévention de la cécité liée aux maladies uvéales et de la rétine;
- approuve le *Memorandum of Agreement - Donation and Creation of a Professorship*, déposé sous la cote **2016-A0016-0107^e-1103.1**;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 6

Résolutions adoptées à la 0107^e séance
Tenue le 15 mars 2016

Date d'adoption du procès-verbal :
le 12 avril 2016

-
- autorise le vice-recteur aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés, M. **Guy Lefebvre**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot** à signer le document *Memorandum of Agreement, Donation and creation of a Professorship* après que celui-ci aura été visé par la Division des affaires juridiques.

E-0107-4.6 CONTRAT DE COLLABORATION DE RECHERCHE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET BLUE SOLUTIONS CANADA INC. POUR UN PROJET DE RECHERCHE INTITULÉ « IMPROVEMENTS OF LITHIUM METAL POLYMER BATTERIES ».
2016-A0016-0107^e-1100

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0107^e-1100** déposé aux archives:

- approuve la conclusion du contrat de recherche à intervenir entre l'Université de Montréal et Blue Solutions Canada inc. pour la réalisation du projet de recherche intitulé « *Improvements of lithium metal polymer batteries* »;
- approuve la conclusion de tout amendement qui aurait pour effet de prolonger le contrat et/ou d'y ajouter des activités de recherche et/ou d'y ajouter du financement;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer le contrat après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer tout éventuel amendement après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques, si applicable.

E-0107-4.7 SIGNATURE D'UN ACCORD DE CONSORTIUM ENTRE LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
2016-A0016-0107^e-1101

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0107^e-1101** déposé aux archives:

- approuve la signature de l'Accord de Consortium entre le Centre national de la recherche scientifique, l'Institut national de la recherche scientifique et l'Université de Montréal pour la réalisation du projet de recherche intitulé « Matériaux intelligents à base de films minces d'oxyde de vanadium », décrit dans cette entente;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer l'Accord de Consortium après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 6

Résolutions adoptées à la 0107^e séance
Tenue le 15 mars 2016

Date d'adoption du procès-verbal :
le 12 avril 2016

E-0107-5.1 CHAIRE DU NOTARIAT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
- NOMINATION DE LA TITULAIRE
2016-A0016-0107^e-1098

le Comité exécutif nomme M^{me} **Brigitte Lefebvre**, professeure titulaire à la Faculté de droit, en tant que titulaire de la *Chaire du notariat de l'Université de Montréal*, et ce, pour un cinquième mandat de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2016 et se terminant le 31 mai 2019, conformément au document **2016-A0016-0107^e-1098** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0107-5.2 INSTITUT DE RECHERCHE EN IMMUNOLOGIE ET EN CANCÉROLOGIE
(IRIC) -- NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
2016-A0016-0107^e-1099

le Comité exécutif nomme M. **Jean Royer** en tant que membre du conseil d'administration de *l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC)* pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2016 et se terminant le 31 mai 2019, conformément aux dispositions apparaissant au document **2016-A0016-0107^e-1099** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0107-5.3 NOMINATIONS ET RENOUELEMENTS DE NOMINATIONS DE PROFESSEURS-
CHERCHEURS
2016-A0016-0107^e-1102

le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs et chercheurs dont les noms paraissent au document **2016-A0016-0107^e-1102** déposé aux archives.

E-0107-5.4 OCTROI DE GRADES
2016-A0016-0107^e-1109

le Comité exécutif

- décerne les grades de 1^{er} cycle et cycles supérieurs, conformément au document **2016-A0016-0107^e-1109 (série 1109 à 1109.13)** de l'Université de Montréal (**série 1109 à 1109.7**), de HEC Montréal (**série 1109.8 à 1109.9**) et de Polytechnique Montréal (**série 1109.11 à 1109.13**) déposé aux archives de l'Université;
- procède à l'amendement du décompte des grades de cycles supérieurs décernés par HEC Montréal, et octroyés le 6 octobre 2015 par le Comité exécutif, selon les dispositions et les recommandations apparaissant dans le document **2016-A0016-0107^e-1109.10** déposé aux archives de l'Université.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot